

**Le succès des 1^{ères} Assises nationales de la Construction Passive,
qui se sont tenues à Grenoble, le 21 avril 2007, témoigne d'un
intérêt croissant pour cette démarche**

Les 1^{ères} Assises Nationales de la Construction Passive, co-organisées par CIPRA France¹ et Alpeexpo, en partenariat avec l'AGEDEN, le CAUE de l'Isère, Créabois Isère et la Passion du Bois, ont réuni, dans le cadre du Salon Européen du Bois à Grenoble, le 21 avril 2007, des élus, des maîtres d'ouvrages publics et privés, des maîtres d'œuvres, des entrepreneurs et des usagers.

Devant 420 participants, provenant de 26 départements, les interventions des spécialistes français, suisses et autrichiens de la Construction Passive et les débats en atelier et en séance plénière, ont souligné le rôle central des professionnels du bâtiment pour accélérer le développement de la Construction Passive en France. Les enjeux, les objectifs et les engagements nécessaires à ce déploiement y ont été rappelés dans les termes suivants :

La Construction Passive, enjeux et objectifs :

La responsabilité de l'Homme dans le réchauffement climatique se confirme chaque jour. Le bâtiment dans son ensemble est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES) de notre pays, CO₂ en tête. Pour en limiter l'impact, il convient de réduire nos consommations d'énergie qui représentent 45% des consommations d'énergie primaire en France et une charge croissante pour chaque citoyen.

La Construction Passive est une démarche de progrès, qui associe la performance énergétique au confort et à la santé des occupants, avec des modes constructifs respectueux de l'environnement. Une programmation adaptée, une conception réussie, une mise en œuvre soignée, en neuf comme en réhabilitation, en sont les facteurs de réussite. Les métiers de la construction, associés à la maîtrise d'ouvrage, sont en première ligne, suivis par l'utilisateur, engagé par l'acte d'appropriation du bâtiment.

La Construction Passive s'inscrit dans une réflexion écologique globale, visant à reconsidérer les modes de production du secteur du bâtiment, en se basant sur des solutions techniques d'optimisation du bâti, la valorisation des savoir-faire, l'emploi de matériaux sains, la coopération et la confiance entre les intervenants. La CIPRA tient à souligner les nombreux avantages de l'utilisation du bois d'origine locale pour répondre à ces objectifs (voir www.climalp.info)

Ces bonnes pratiques, portées au niveau d'exigence qu'il faudra atteindre, appellent un changement de culture profond, qu'il s'agisse de construire ou de rénover.

Les conditions du développement de la Construction Passive en France:

- 1. Référentiel :** Une définition précise et consensuelle du référentiel de la construction et de la rénovation au « standard passif » doit être établie, en référence aux acquis des pays ayant développé ce concept.
- 2. Engagements des professionnels :** Les acteurs des filières de la construction vont développer des solutions constructives, au standard passif, conciliant les contraintes techniques à la qualité architecturale et privilégiant l'emploi de ressources locales et renouvelables. Ils devront garantir la performance attendue avec des coûts maîtrisés.
- 3. Organisation et formation :** Le dialogue et la coopération entre toutes les composantes des filières, est nécessaire pour mettre en commun les compétences et atteindre les objectifs fixés. L'organisation et la formation des professionnels doit être organisée, en s'appuyant sur des échanges de bonnes pratiques à l'échelle européenne.
- 4. Marchés et réglementations :** Les maîtres d'ouvrage sont décidés à élaborer des cahiers des charges spécifiques. Ils doivent introduire la notion de coût global dans les critères d'attribution des offres et de financement des projets. L'adaptation du cadre réglementaire doit permettre la prise en compte des nouvelles techniques et des nouveaux matériaux.
- 5. Garanties et Assurance qualité :** Des dispositifs de contrôle et de réception des ouvrages sont nécessaires pour certifier leurs performances. Les labels associés aux performances énergétiques des bâtiments (Effinergie, Minergie...) pourraient attribuer une mention spéciale à ceux réalisés au standard passif.
- 6. Financement :** les pouvoirs publics et les réseaux bancaires seront invités à mettre en place des systèmes de financement et des dispositifs d'aides pour soutenir le développement du marché de la construction passive.

De nombreux professionnels, présents à cette manifestation se sont déclarés prêts à collaborer au sein de coordinations régionales qui leur permettront de mettre en œuvre ces résolutions. Les délégués des associations Suisses et Autrichiennes de la Construction Passive (IG Passivhaus) les ont assurés de leur soutien et de leur intérêt à voir se développer des coopérations transfrontalières.

Les 2^{èmes} Assises Nationales de la Construction Passive, qui se tiendront à Alpexpo Grenoble, les 4 et 5 avril 2008, seront l'occasion de mesurer les progrès accomplis !

Actes des 1^{ères} Assises disponibles à partir du 5 juill. 07 sur demande à : salondubois@alpexpo.com

Contacts CIPRA France - www.climalp.info

Pierre MOREAU - Conseiller technique - pierre.moreau@cipra.org - T : 06 71 92 01 94

Guillaume LANDRY - Chargé de mission - guillaume.landry@cipra.org - T : 04 76 48 17 46

Contact ALPEXPO - www.salondubois.com

Bernard VOLK - Commissaire Général Salon Européen du Bois - bernard.volk@alpexpo.com - T : 04 76 39 66 00

La CIPRA (Commission Internationale pour la protection des Alpes) soutient depuis sa création, il y a 47 ans, le développement durable dans les Alpes. La CIPRA accompagne notamment la mise en œuvre des protocoles d'accord de la Convention Alpine, traité international pour le développement durable dans les Alpes, signé par l'Union Européenne et les 8 états présents sur ce territoire sensible, porteur d'enjeux majeurs au cœur d'une Europe en construction.